

Compte-rendu #73 - Séances des 21 et 23 septembre 2026

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Questions jointes des députés Hajib El Hajjaji (Ecolo) et Octave Daube (PTB) :

[« Blocage politique persistant des visas des étudiants et chercheurs doctorants boursiers gazaouis »](#)

[« Étudiants palestiniens bloqués à Gaza »](#)

La ministre-présidente avait été interpellée sur ce sujet lors de la dernière séance plénière du Parlement : **treize Palestiniens sont toujours bloqués à Gaza, sur décision de l'autorité fédérale, alors qu'ils ont obtenu des bourses d'études ou de recherche pour rejoindre nos universités.** Leur sort devait être discuté au sein du Kern (conseil des ministres restreint) et lors d'une rencontre entre la ministre-présidente et la ministre de l'Asile et de l'Immigration. Au niveau du Kern, **le blocage semble total, malgré les incompréhensions et indignations du monde académique** : le gouvernement fédéral craindrait un « effet domino » ou un détournement vers un regroupement familial.

Pourquoi octroyer des bourses d'études et de recherche, après un processus de sélection encadré, si l'on refuse ensuite à leurs bénéficiaires de venir dans notre pays ? Qu'est-il ressorti de la réunion de la ministre-présidente avec la ministre fédérale de l'Asile et de l'Immigration ? **Que peut-on envisager aujourd'hui pour arrêter ce marchandage politique et permettre à ces treize boursiers de bénéficier de leur bourse ?**

Réponse de Mme Elisabeth Degrise, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Cette question met en avant une situation dont je mesure pleinement la gravité et l'urgence : nous parlons d'enfants, de femmes et d'hommes qui sont broyés par une guerre impitoyable et inhumaine. Précisons d'abord qu'il s'agit de quatorze – et non de treize – étudiants-chercheurs de Gaza qui, au terme de procédures de sélection particulièrement exigeantes, ont obtenu une bourse d'études ou la possibilité de poursuivre un projet de recherche au sein d'établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ils sont voués à rejoindre l'Université libre de Bruxelles (ULB) ou l'Université de Liège (ULiège), eu égard notamment au principe "d'université hospitalière". Certaines de ces personnes disposent déjà d'un visa, d'autres doivent entreprendre des démarches au sein des postes consulaires dans



des conditions de mobilité quasi impossibles. **Je souhaite redire haut et fort qu'ils ont tous en commun d'avoir été sélectionnés sur la base de leur mérite académique et sont attendus par les établissements qui les ont choisis.**

Notre Fédération a toujours défendu l'ouverture de l'enseignement supérieur, la liberté académique et la coopération internationale. Ces étudiants et ces chercheurs représentent, pour nos universités et nos communautés, une richesse intellectuelle et humaine. La situation est évidemment complexe : les décisions relatives aux visas, aux conditions de séjour et aux modalités d'évacuation relèvent de l'autorité fédérale et de deux ministres de tutelle. La Fédération quant à elle, à travers ses établissements, assume la sélection rigoureuse de ces profils et exerce son rôle de soutien aux universités, ainsi que de relais auprès des autorités compétentes.

Mes échanges récents avec les ministres Van Bossuyt et Prévot ont mis en lumière que le problème n'est d'ordre ni académique ni financier. Les candidatures ont été retenues, les universités sont prêtes à accueillir les étudiants et les financements sont prévus. L'obstacle est d'ordre pratique et politique : il est extrêmement difficile, voire impossible pour ces personnes de quitter Gaza afin d'accomplir les démarches consulaires qui leur sont imposées.

Ma position est claire depuis le 11 septembre, à l'issue du dernier Kern : **il est totalement inacceptable et indigne qu'aucune solution n'ait pu être dégagée jusqu'à présent au niveau fédéral.** Je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne participe pas à ces réunions et que nous ne parlons pas d'un Codeco [Comité de concertation]. Avec les rectrices et les recteurs réunis au sein du CRef et du Vlaamse interuniversitaire raad (VLIR), je considère que ces dossiers doivent être examinés pour ce qu'ils sont : ceux de personnes sélectionnées sur la base de leur excellence académique et porteuses d'un projet d'études ou de recherches. Ils ne devraient pas être appréciés à l'aune d'autres débats. [...]

Je ne peux pas me prononcer sur le calendrier, qui dépend de décisions ne relevant pas de notre Fédération. Les établissements concernés préservent les inscriptions, les financements et les bourses accordés à ces lauréats. Ces universités se mobilisent depuis de nombreux mois, voire de nombreuses années, afin de faire aboutir ces parcours académiques. Il serait profondément regrettable qu'un blocage administratif compromette des projets élaborés avec tant d'engagement.

En conclusion, je souhaite que ces dossiers soient examinés sur la base du mérite académique et ne soient pas noyés dans des considérations plus larges. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e1017>

Séance plénière du Parlement

1. Question du député Laurent Devin (PS) :

[« Où est passé le ministre de la Recherche scientifique ? »](#)

Le député s'inquiète des **absences répétées du ministre de la Recherche au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles** – un ministre que la presse qualifie par ailleurs de « fantôme ».



La ministre-présidente peut-elle dire **quel est le taux de présence du ministre de la Recherche lors des séances du gouvernement des réunions de commission ?** Pendant ce temps, les chercheurs et chercheuses méritent qu'on leur accorde toute l'attention nécessaire : **qu'en est-il des négociations au niveau fédéral concernant la réforme du précompte professionnel ?**

Réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et la Déclaration de politique régionale (DPR), **nous avons fait le choix de nommer des ministres à double casquette**. Au moment de la nomination du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le remplacement de M. Adrien Dolimont, ministre-président wallon, par M. Boris Dillière, ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, permettait effectivement d'élargir cette double casquette à l'ensemble des gouvernements. **Je dois toutefois bien le reconnaître : pour l'ensemble des collègues concernés, c'est une charge extrêmement lourde et compliquée**, qu'il ne faut pas sous-estimer, même s'ils s'en acquittent.

Concernant la présence de M. Dillière au Parlement, je n'ai pas à me prononcer ; je pense qu'il revient au président du Parlement de vous répondre à ce sujet.

Concernant son absence potentielle dans les réunions de commissions, dans ce cas, c'est Mme Valérie Glatigny qui le remplace et répond, le cas échéant, aux questions qui lui sont adressées. Je crois savoir que cette semaine, M. Dillière était présent à la commission, mais, comme vous le savez, je suis dans la mienne au même moment et ne peux donc pas vérifier qui se trouve où. [...]

Concernant plus précisément le dossier des précomptes des chercheurs, une réunion de concertation a effectivement eu lieu au cabinet de M. Jan Jambon : mon cabinet y était représenté, ainsi que le cabinet du ministre Dillière. Cela s'explique par la simple et bonne raison que cette problématique concerne la compétence de la recherche, ce qui explique pourquoi le cabinet Dillière était présent ; mais les impacts potentiels de cette mesure sur le budget de l'enseignement supérieur sont importants, d'où la présence de mon propre cabinet. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020e1015>



www.observatoire.fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>

PhD•Data <https://www.phddata.fnrs.be/>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.